

Résumé des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier

28 juin 2014

Coprésidents
M. Musah Abu Juam, Ghana
Mme Katie Berg, États-Unis

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Les deux coprésidents, M. Musah Abu Juam, membre du Sous-comité représentant le Ghana, et Mme Katie Berg, membre du Sous-comité représentant les États-Unis, ont ouvert la séance du Sous-comité du FIP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Sous-comité du FIP a approuvé l'ordre du jour provisoire (document FIP/SC.12/1/Rev1).

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP

3. Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.12/3, *Rapport d'activité semestriel du FIP*, et se félicite de l'avancement des travaux du FIP dans les pays pilotes.

4. Le Sous-comité exprime ses préoccupations au sujet de la lenteur des décaissements et demande aux banques multilatérales de développement, en consultation avec les pays bénéficiaires et l'Unité administrative des CIF, d'explorer d'autres moyens d'aider les pays bénéficiaires et les BMD à renforcer leur capacité à accélérer la mise en œuvre des projets.

5. Le Sous-comité demande qu'une explication soit fournie dans le rapport d'activité semestriel en cas de diminution du cofinancement escompté d'une proposition de projet ou de programme.

6. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF, en consultation avec les membres du Sous-comité, les pays pilotes, les BMD et les entités internationales compétentes, de préparer, pour examen à sa prochaine réunion, un document donnant des indications sur le lien entre le financement des investissements du FIP et les mécanismes basés sur les résultats du programme REDD+, en tenant compte de l'architecture internationale de REDD+ et, en particulier, le *Cadre de Varsovie pour REDD+*.

7. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de s'assurer que l'évaluation des ressources du SCF réservées au secteur privé est disponible pour examen à la prochaine réunion du Sous-comité.

8. Le Sous-comité note que chaque pays doit assurer l'organisation de consultations des parties prenantes, en tenant compte des systèmes nationaux et de son plan d'investissement.

9. Le Sous-comité reconnaît que le *Guide du FIP pour le suivi et l'établissement des rapports* est un document d'orientation que chaque pays pilote peut utiliser à sa guise.

APPROBATION DU FINANCEMENT PAR LE FIP DU PROJET DGM POUR LA COMPOSANTE MONDIALE

10. Le Sous-comité du FIP, après avoir examiné le document FIP/SC.12/4, *Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales : Cadre de programme et proposition de financement pour la composante mondiale du DGM*, daté du 22 juin 2014,

- a) approuve le cadre du programme pour le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales comme base de la mise en œuvre de la composante mondiale du DGM et des projets au titre du DGM dans chaque pays pilote du FIP et prend note du financement total requis de 50 millions de dollars ;
- b) souligne que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dont il tiendra compte lorsque les propositions de projet au titre du DGM lui seront soumises pour approbation de financement par le FIP ;
- c) approuve un financement du FIP à titre de don d'un montant de 4,72 millions de dollars pour la *Composante mondiale du projet DGM* qui doit être exécuté par la Banque mondiale ;
- d) prend note du budget final estimé pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés et approuve la deuxième tranche de financement pour les services fournis par la BMD au titre de la préparation et de la supervision d'un montant de 695 000 dollars pour la composante mondiale du projet DGM qui doit être exécuté par la Banque mondiale ;
- e) demande à la Banque mondiale de prendre en considération dans la mise en œuvre des projets les observations faites lors de la réunion et les observations écrites soumises par les membres du Sous-comité au plus tard le 15 juillet 2014.

APPROBATION DU FINANCEMENT PAR LE FIP DU PROJET DGM POUR LE BRÉSIL

11. Le Sous-comité du FIP, après avoir examiné la proposition de projet intitulé, *Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales : Proposition de financement du programme du Brésil au titre du DGM* en date du 9 juin 2014,

- a) approuve un financement par le FIP d'un montant de 6,5 millions de dollars pour le projet DGM au Brésil qui doit être exécuté par la Banque mondiale ;

- b) prend note du budget final estimé pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés et approuve la deuxième tranche de financement pour les services fournis par la BMD au titre de la préparation et de la supervision d'un montant de 640 000 dollars pour le projet DGM au Brésil qui doit être exécuté par la Banque mondiale ; et
- c) demande à la Banque mondiale de prendre en considération dans la mise en œuvre des projets les observations faites lors de la réunion et les observations écrites soumises par les membres du Sous-comité du FIP au plus tard le 15 juillet 2014.

APPROCHE RELATIVE À LA GESTION DE LA RÉSERVE DE PROJETS DU FIP

12. Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.12/6, *Proposition d'amélioration de la gestion de la réserve de projets du FIP* et s'engage à mettre en œuvre une gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation.

OPTIONS POUR L'EMPLOI DE NOUVEAUX FONDS POTENTIELS AU TITRE DU FIP

13. Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.12/7, *Options pour l'emploi de nouveaux fonds potentiels au titre du FIP*. Sachant que cette décision ne doit pas influencer celle sur la clause de caducité des CIF et reconnaissant que le Sous-Comité procédera à une évaluation des ressources du FIP réservées au secteur privé lors de sa prochaine réunion, le Sous-comité décide que les options 1, 2 et 3 doivent être davantage élaborées, en consultation avec les membres du Sous-comité et les pays pilotes, et examinées en novembre 2014 après les débats de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF sur la clause de caducité des CIF.

QUESTIONS DIVERSES

14. L'Administrateur est prié d'étudier les moyens d'accroître les revenus des investissements du Fonds fiduciaire du SCF, tout en protégeant le principal.

15. Il a été relevé que des préoccupations concernant l'évaluation indépendante des CIF relative au FIP ont été exprimées lors de l'examen de l'évaluation indépendante qui a eu lieu à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF le 25 juin 2014.

CLOTURE DE LA SEANCE

16. La réunion s'est terminée le 28 juin 2014.